MAIRIE DE
Le Pouzin

ARRETE MUNICIPAL
PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE
DE CIRCULATION ET D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N° 2026/10/167

Le Maire de la commune de Le Pouzin,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la demande présentée par Madame BLONDEL Hermance, entreprise NGE GENIE CIVIL domiciliée 498 Avenue du Peuras 38210 TULLINS en vue d'intervenir sur l'ouvrage SNCF Avenue Jean Jaurès 07250 Le Pouzin du 2 au 8 novembre 2026 ;

Considérant qu'il convient de réglementer le bon ordre et la sécurité ;

ARRETE

ARTICLE 1: l'entreprise NGE Génie civil est autorisée à occuper l'emprise des voiries de la commune pour des travaux sur des ouvrages SNCF, 3 nuits sur la période du 2 au 8 novembre 2026 avenue Jean Jaurès 07250 Le Pouzin.

ARTICLE 2 :
Pendant 3 nuits sur la période du 2 au 8 novembre 2026, la circulation sera interdite sous l'ouvrage SNCF avenue Jean Jaurès 07250 Le Pouzin.
Une déviation sera mise en place par NGE GENIE CIVIL.

ARTICLE 3 : La mise en place d'une signalisation réglementaire sera effectuée par les soins et à la charge de l'entreprise NGE GENIE CIVIL.

ARTICLE 4 : L'entreprise NGE GENIE CIVIL devra assurer, en tout temps et sous sa responsabilité, la libre circulation des véhicules et piétons domiciliés dans les maisons situées aux abords du chantier.

ARTICLE 5 : Les autorités de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de la Voulte sur Rhône et de la Police Municipale sont chargées de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans les formes habituelles.

Fait à Le Pouzin, le 26 octobre 2026

Le Maire,

Christophe VIGNAL

MAIRIE DU POUZIN 07250 (Ardèche)